

**République Française**  
**Département VOSGES**  
**COMMUNE DE LAMARCHE**  
**Compte rendu de séance du 26 Septembre 2013**

L' an 2013 et le 26 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de LAMARCHE sous la présidence de

VAGNE Daniel Maire

**Présents** : M. VAGNE Daniel, Maire, Mmes : BOURCIER Joelle, FLORIOT Anne-Marie, MENU Sylvie, MM : CONTAUX Jean-Benoît, GARILLON Christian, HEITZ Laurent, LIMAUX Philippe, MAYOUD Stéphane

Absent(s) ayant donné procuration : M. ANTOINE Jean-Pierre à M. GARILLON Christian

Absent(s) : Mme HATIER Isabelle, MM : AUBRY Pierrick, FELTRIN Régis, MATHIOT Laurent, RAZUREL Jean-Louis

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 9

**Date de la convocation** : 20/09/2013

**Date d'affichage** : 20/09/2013

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de NEUFCHATEAU

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : FLORIOT ANNE MARIE

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

TRAVAUX D' EXPLOITATION 2013/2014 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

MAITRISE D'OEUVRE - ONF - 2013/062

ETAT D'ASSIETTE 2014 - 2013/063

ACHAT DE TERRAIN - LAURRIN JEAN LOUIS - 2013/064

PROJET ACHAT DE BATIMENT - 2013/065

TRAVAUX DE REHABILITATION DES FONTAINES

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - 2013/066

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - 2013/067

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON RENARD

REMBOURSEMENT ACOMPTE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE - 2013/068

ADMISSION EN NON VALEUR

SERVICE DES EAUX - 2013/069

CONVENTION LYONNAISE DES EAUX

RECHERCHE DE FUITES

ENTRETIEN INSTALLATIONS DE CHLORATION - 2013/070

TRAVAUX D' EXPLOITATION 2013/2014 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

MAITRISE D'OEUVRE - ONF

réf : 2013/062

Le conseil municipal accepte le programme de travaux d'exploitaton.

Suite à la consultation, entérine le choix de la commission des forêts et retient l'entreprise suivante :

BOIS ET TRAVAUX

pour les prestations suivantes :

Abattage et débardage : 19.20 €/m<sup>3</sup> HT pour les grumes,

Ehouppage : 35.00 €/l'arbre HT,

transport : 90.00 €/heure HT,

Découpes 1.50 € /découpe HT,

Bois énergie 18.80 €/m3 HT.

La commune confie l'encadrement des travaux d'exploitation à l'ONF ainsi que le cubage et classement pour un devis de 14 430.15 € HT.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ETAT D'ASSIETTE 2014

réf : 2013/063

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2013 dans la forêt communale .

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2014 conformément à son courrier

- Demande le martelage des parcelles suivantes :

83 A 14 A 22 en amélioration, 83 V en amélioration de BO

2 R 11 R 38 59 R en régénération

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### ACHAT DE TERRAIN - LAURRIN JEAN LOUIS

réf : 2013/064

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition d'un terrain sis parcelle section C n° 1902 d'une surface de 207 m2 appartenant à Mr Jean Louis LAURRIN pour le prix de 900 €.

les crédits sont inscrits au compte 2111 -

autorise le maire à signer l'acte notarié.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### PROJET ACHAT DE BATIMENT

réf : 2013/065

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour étudier l'éventuelle acquisition d'un garage sis parcelle G 146, rue de la fontaine Jobard, d'une surface de 100 m2, appartenant à Madame GARAND Nicole veuve GARAND Jean François .

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## TRAVAUX DE REHABILITATION DES FONTAINES

### DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

réf : 2013/066

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de réhabilitation des fontaines,

approuve son financement,

autorise le maire à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER OUEST Vosgien,

décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs,

s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

réf : 2013/067

Libellé imputation

Code compte

Montant

Dépense ou

Réelle ou

recettes

ordre

virement section investissement

23

14 410

D



OS

virement de la section de fonct

21

14 410

R

OS

Concessions et droits similaires

2051

3500

D

R

Terrains nus

2111

2000

D

R

Matériel divers

2188

1260

D

R

Rbt subv

1328

2650

D

R

dot solidarité rurale 1ère frac

74121

9410

R

R

dépenses imprévues

022

- 5 000

D

R

travaux fontaines

21318 op 2011105

5 000

D

R

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON RENARD

REMBOURSEMENT ACOMPTE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

réf : 2013/068

Conformément à la signature de la convention d'attribution d'une subvention de 8818 € du 13 décembre 2008, pour les travaux de réhabilitation de la maison Renard, par la Fondation du Patrimoine,

suite à l'acompte de subvention de 2645.40 € versé le 12 décembre 2008,

La commune fait savoir sa décision de non réalisation de ces travaux,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

renonce à la subvention allouée,

décide le remboursement de la somme de 2645.40 € à la Fondation du Patrimoine,

inscrit les crédits nécessaires au compte 1328 du budget pour le remboursement de la subvention.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

ADMISSION EN NON VALEUR

SERVICE DES EAUX

réf : 2013/069

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la mise en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

2012 R-72-47      0.06 €

2010 R 67-136    18.81 €

2012 R 67-133    17.02 €

2012 R-2-212      0.20 €

2011 R-2-362      15.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION LYONNAISE DES EAUX

RECHERCHE DE FUITES

ENTRETIEN INSTALLATIONS DE CHLORATION

réf : 2013/070

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du terme de la convention de recherche de fuite au 31 aout 2013,

une nouvelle convention a été demandé à la Lyonnaise de Eaux incluant la recherche de fuites par corrélation acoustique et la surveillance de l'appareil de chloration,

une convention est présentée,

elle comprend 4 demi journées de recherche de fuites par corrélation acoustique

et par écoute au sol,

et la maintenance du système de chloration,

pour un forfait de 1 100 € ht/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

accepte la présente convention et autorise le maire à signer ce contrat.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 22/10/2013

Le Maire, Daniel VAGNE